



MÉMOIRE

déposé au

Comité permanent de la sécurité publique et nationale

par des

Diplômés et étudiants de l'École Polytechnique

6 mai 2010

Contact: Heidi Rathjen, 4126 Saint-Denis no 200, Montréal H2W 2M5; 514-816-7818

Introduction

Suite à la tuerie du 6 décembre 1989, les étudiants et les étudiantes de l'École Polytechnique ont lancé une vaste pétition pour obtenir un meilleur contrôle des armes. Quelques mois plus tard, la pétition a été présentée à la ministre de la Justice Kim Campbell dans le hall de l'entrée principale de l'École. Appuyés par plus de 560 000 signatures, les étudiants ont réclamé une série de mesures de contrôle des armes, incluant l'enregistrement de toutes les armes à feu. C'était le début d'une vaste campagne sociale qui a mené à l'adoption de deux projets de loi: le C-17 en décembre 1991 et le C-68 en décembre 1995. C'est cette dernière législation qui comprend un système de permis de possession, ainsi que l'enregistrement de toutes les armes à feu.

Le projet de loi émanant des députés C-391 propose de modifier le Code criminel (sections 91, 92, 94 et 117), la Loi sur les armes à feu (sections 4(a)(i), 23(1)(b) (c) à (f), 33(a)(ii), 34(a), 35.1(1)(b), 36(1), 38(1)(a)(ii), 44(a), 60, 66, 71(1)(a), 72(5), 83(1)(a) et(b), 105, 112, 114, 115) et le chapitre 8 des Lois du Canada, 2003 (sections 30 et 31). Le projet de loi vise à abroger le registre des armes d'épaule. Les modifications proposées affectent l'objet-même de Loi sur les armes à feu (sous-alinéa 4a)(i)).

Témoignages

(Les témoignages de Nathalie Provost et d'Heidi Rathjen seront présentés à voix haute devant le Comité permanent.)

Nathalie Provost, Ing., M. Ing., M.B.
Diplômée de l'École Polytechnique (1990)
Médaillée de la Bravoure (1993)

Bonjour,

Je suis Nathalie Provost, une enfant née à l'ère de tous les possibles. L'Homme marche sur la Lune. Les femmes peuvent choisir leur vie. Je suis ingénieure et mère de quatre enfants. Je suis heureuse de mettre mes talents au service de l'État. Et je suis convaincue que nous, citoyens, sommes responsables de faire de notre communauté un lieu où il fait bon vivre et grandir ensemble.

Mais je suis aussi une des victimes de Marc Lépine. Il y a 20 ans, le 6 décembre 1989, cet homme qui croyait les femmes responsables de son malheur est entré dans mon école. Il est entré dans ma classe. Il a demandé aux hommes de sortir. Il a tiré sur mes collègues et moi, tuant mes amies et me blessant de quatre balles.

Marc Lépine utilisait un Ruger Mini-14, une arme très dangereuse. Une arme qui fait des ravages, que j'ai vus et que j'ai subis. Une chance inouïe m'a accompagnée au cours de cette funeste journée. Je n'en ai gardé que des séquelles mineures sur le plan physique. Mais cette chance me donne aujourd'hui la responsabilité de vous parler de l'importance du contrôle des armes à feu.

Depuis 20 ans, j'ai beaucoup réfléchi aux événements de Polytechnique. J'ai lu le rapport du coroner, j'ai pris connaissance d'analyses qui portent sur l'événement lui-même, sur les motivations de Marc Lépine, sur les causes immédiates et sur les enjeux sociaux de l'époque. Je comprends que ce n'est pas simple à

cerner entièrement et que de nombreux facteurs doivent être considérés pour espérer éviter une autre tuerie. Faible espoir, malheureusement, comme l'ont démontré les événements du Collège Dawson. Marc Lépine comme Kimveer Gill portaient en eux un certain bagage génétique, vivaient dans un certain environnement social à une certaine époque, et avaient vécu certaines expériences familiales ou certains échecs personnels ou professionnels. Ils sont les principaux acteurs de ces drames.

Mais une chose est certaine: sans une arme, leur capacité de destruction aurait été infiniment plus réduite. Nous ne pouvons, comme société, ignorer l'instrument par lequel Marc Lépine s'est exprimé. Cette arme à feu m'a marquée pour toujours. C'est sur cette question que je porterai mon attention aujourd'hui.

Je crois que le Canada doit demeurer le plus vigilant possible sur la question du contrôle des armes à feu, de *toutes* les armes à feu. Nous avons, au fil des années, bâti un mécanisme qui reconnaît que le port d'une arme est un privilège et non un droit, qui responsabilise les personnes qui souhaitent se prévaloir de celui-ci, et qui bannit la possession de certaines armes dont les risques surpassent tout bénéfice pour la société.

Il est important pour moi de ne pas assouplir ce mécanisme, notamment à l'égard des armes d'épaule, qui représentent la grande majorité des armes en circulation. Mesdames et messieurs membres du Comité, je suis ici pour témoigner du fait que toutes les armes à feu sont dangereuses.

Le Ruger Mini-14 est une arme d'épaule présentement non restreinte. Cette arme, qui a tué 14 femmes et gravement blessé 13 autres victimes en moins de 30 minutes, ne serait plus enregistrée sous le projet de loi C-391. Pour moi, il n'y a aucune logique derrière une telle orientation. Chaque jour, dans le miroir, je me rappelle la capacité de destruction de cette arme.

Une arme à feu est un objet dangereux qui doit être manipulé avec soin et attention. En avoir une en sa possession est un grand privilège qui entraîne une grande responsabilité que l'État se doit de reconnaître et d'encadrer.

Vous êtes, comme moi, au service des Canadiens. En tant que citoyenne, je vote et je compte sur vous pour défendre l'intérêt du public en matière de sécurité. C'est de votre devoir et de votre responsabilité de légiférer pour diminuer les risques qu'une tuerie comme celle du 6 décembre se reproduise.

Selon tous les experts crédibles sur cette question, autant les forces policières que les experts en prévention du suicide et de la violence conjugale, le registre des armes à feu est nécessaire pour réduire ces risques.

Je suis ici aujourd'hui pour ajouter ma voix à ces groupes: maintenez le registre des armes à feu et maintenez-en la portée actuelle. Parce que je veux vivre dans un pays où les personnes sont responsables de leurs gestes et de leurs choix. Parce que je veux vivre dans un pays où il est possible de vivre sans avoir peur d'une arme.

**Heidi Rathjen, B.Ing, LLD (hon), Dr. h.c.(hon), C.S.M.
Diplômée de l'École Polytechnique (1990)
Présidente, Comité des étudiants pour le contrôle des armes (1990)**

Ce n'est pas la première fois que je m'adresse à ce comité. Par le passé, c'était toujours pour réclamer l'adoption de mesures sur le contrôle des armes. Je n'aurais jamais imaginé que je me retrouverais de nouveau ici, 20 ans après le massacre, en train de convaincre les parlementaires de ne pas reculer sur la question du contrôle des armes à feu.

En tant qu'étudiants de Poly, on nous accuse souvent d'être émotifs, d'avoir réagi sous le coup de l'émotion, d'avoir de bonnes intentions « mais... ». On entend souvent, avec ce ton paternaliste: « On vous comprend, c'est une croisade symbolique contre les armes à feu. »

Alors, soyons clairs. Oui, nous avons pleuré pour nos consœurs. Oui, nous détestons la violence. Et oui, nous voulons changer le monde pour le mieux. Et nous ne sommes pas les seuls. Pendant des années, nous avons travaillé aux côtés de nombreux parents et proches de victimes, notamment celles tuées à Polytechnique. Pour ces pères, mères, frères et sœurs, époux et épouses, leurs familles sont à jamais détruites. Pourtant, ces héros ont fourni une énergie surhumaine pour appuyer une loi plus sévère sur le contrôle des armes. Même si cela ne leur rapportait rien personnellement, ils ont exposé leur souffrance au grand public afin de réduire la possibilité que d'autres vivent un cauchemar similaire.

Or, notre démarche a aussi été rationnelle. Nous sommes, après tout, des ingénieurs. Ce qui compte pour nous, ce sont les faits. C'est aussi l'opinion des experts. Mais les vrais experts: ceux qui travaillent pour nous protéger: la police, les groupes de prévention du suicide, les organismes qui travaillent contre la violence conjugale. Les politiciens et les groupes d'adeptes des armes, ce ne sont pas des experts de la sécurité et de la santé publique.

Voici donc quelques faits:

1. Les armes d'épaule sont les armes qui tuent le plus de policiers¹, sont le plus utilisées dans les drames familiaux², et sont le plus utilisées lors de suicides par balles³
2. Au moins six enquêtes de coroner ont recommandé l'enregistrement des armes⁴.
3. Les principales organisations policières du pays témoignent de l'efficacité du registre⁵.
4. Les principales organisations de santé publique et de prévention du suicide du pays appuient le registre⁶.
5. La Cour suprême a statué que l'enregistrement est une « partie intégrante et nécessaire du régime » qui vise « la promotion de la sécurité par la réduction de l'usage abusif de toutes les armes à feu »⁷.
6. Les décès par armes à feu ont diminué de 43 % entre 1991 et 2005 (1991: 1441 à 2005: 818)⁸.

¹ Entre 1961 and 1997, 112 policiers ont été tué lors de leurs fonctions: tous sauf 5 ont été tué avec une arme à feu. De ces armes à feu, la majorité sont des armes d'épaule, selon **Supt. Greg Getty du Toronto police guns and gangs task force**. http://winnipeg.ctv.ca/servlet/an/local/CTVNews/20100319/gun_registry_100319/20100319/?hub=WinnipegHome

² « Les armes à feu étaient le genre d'arme utilisé le plus souvent dans les homicides entre conjoints entre 1974 et 2000, dans le cas de plus de 1 victime sur 3 (tableau 5). Par comparaison, dans les homicides hors couple, la force physique était la cause la plus fréquente de décès (30 %). » **V.P. Bunge**, « Tendances nationales des homicides entre partenaires intimes, 1974 à 2000 », Juristat: Centre canadien de la statistique juridique, **Statistique Canada** Vol. 22, n°5, 2002. Et: **Centre canadien de la statistique juridique**. « La violence familiale au Canada : un profil statistique 2009 » Octobre 2009, graphique page 53, qui montrent que la majorité des armes utilisées sont de armes d'épaule : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/85-224-x2009000-fra.pdf>

³ **Gagné Marie-Pier**, « L'effet des législations canadiennes entourant le contrôle des armes à feu sur les homicides et les suicides », Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures. Aout 2008.

⁴ Le décès de Jonathan Yeo; les meurtres des enfants Kassonde, d'Arlene May, du commentateur sportif Brian Smith; le massacre de Vernon en Colombie-Britannique, la fusillade d'OC Transport à Ottawa.

⁵ Organisations policières qui appuient le registre (entre autres): **Association canadienne des chefs de police, Association canadienne des policiers, Canadian Association of Police Boards** : http://www.cacp.ca/media/committees/efiles/1/563/CAPB_CPA_CACP_d%C3%A9claration_commune_sur_les_armes_%C3%A0_0_feu_Mai_2010.pdf?PHPSESSID=574aa6973ca802b304888e9e56946dcd

⁶ Organisations de santé et de prévention qui appuient le registre : **Association canadienne de santé publique, Association canadienne des ergothérapeutes, Association canadienne des médecins d'urgence, Association canadienne pour la santé des adolescents, Fédération canadienne des infirmières, Association des médecins urgentologues du Québec, Association pour la santé publique de l'Ontario, Association québécoise de prévention du suicide, Association pour la santé publique du Québec, Médecins pour la survie mondiale, Société canadienne de pédiatrie** : <http://www.aspq.org/DL/Declarationfr.pdf>

⁷ **Cour suprême**, Renvoi relatif à la *Loi sur les armes à feu* (Can.), [2000] 1 R.C.S. 783, <http://csc.lexum.umontreal.ca/fr/2000/2000csc31/2000csc31.html>

7. Les meurtres par armes ont diminué de 40 % entre 1991 et 2008⁹.
8. Les meurtres par armes longues ont diminué de 70 % entre 1991 et 2008¹⁰.
9. Le nombre de femmes tuées par armes à feu (tous les types) a diminué de 66 % entre 1996 et 2007¹¹.
10. Le nombre de vols qualifiés a diminué de près de 50 % entre 1991 et 2008¹².
11. Les suicides par arme à feu ont diminué de 35% entre 1995 et 2005 (1995 : 911 à 2005 : 593)¹³.
12. Le démantèlement du registre ne sauverait que 3 millions de dollars par année. L'argent dépensé n'est pas récupérable¹⁴.

Pour nous, il n'y a pas de doute. L'ensemble de ces faits démontrent que le registre des armes est nécessaire et efficace.

Malheureusement, ces faits n'ont pas amoindri l'intention du gouvernement conservateur de démolir le registre.

Il serait peut-être utile d'aborder la question du point de vue des promoteurs du projet de loi C-391. Monsieur Stephen Harper, madame Candice Hoepfner, monsieur Vic Toews et tous les membres du Parti conservateur, souhaitent-ils vraiment amener les situations suivantes:

1. La police ne pourra plus lier une arme d'épaule à son propriétaire légal.
2. La police ne pourra pas distinguer une arme légale d'une arme illégale.
3. La police ne saura pas combien ni quelles armes ils ont à confisquer lorsque les tribunaux émettront une ordonnance de prohibition de possession pour un individu potentiellement dangereux.
4. Les propriétaires d'armes pourront vendre leurs armes illégalement à des individus non autorisés à posséder des armes, sans crainte que les armes soient retracées.
5. Il n'y aura plus d'obligation de tenir des registres des ventes dans les commerces d'armes à feu¹⁵. Les policiers n'auront donc plus d'outils pour retracer les armes à feu et aider leurs enquêtes. Il s'agirait d'un retour aux années 70. (Notons que c'est en vérifiant les registres des magasins qui vendent des armes à feu dans la région de Montréal que la police a pu identifier Marc Lépine.)
6. La police n'aura pas de préavis sur la possibilité et le nombre d'armes présentes dans un foyer lors d'une dispute conjugale.
7. La police perdra un outil critique pour les enquêtes suite à un crime.
8. La police ne pourra pas être au courant de l'existence d'arsenaux massifs d'armes à feu.

⁸ **Hung, Kwing** « Firearms Statistics Updated Tables », janvier 2006; **Statistiques Canada**, Mortalité, Liste sommaire des causes 2005, 2009.

⁹ **Hung, Kwing** « Firearms Statistics Updated Tables » janvier 2006; Sarah Beatty, « Homicide au Canada, 2008, » **Statistique Canada** Juristat Vol. 29, no.4, octobre 2009.2

¹⁰ **Hung, Kwing** « Firearms Statistics Updated Tables » janvier 2006; Sarah Beatty, « Homicide au Canada, 2008, » **Statistique Canada** Juristat Vol. 29, no.4, octobre 2009;

¹¹ "Durant les 10 dernières années, le taux d'homicides entre conjoints commis à l'aide d'une arme à feu a diminué de trois fois, étant passé de 1,7 pour 1 million de conjoints en 1996 à 0,5 pour 1 million de conjoints en 2007. En 1996, on a dénombré 27 homicides entre conjoints perpétrés à l'aide d'une arme à feu, par rapport à 9 homicides en 2007"; ce qui représente une diminution de 71% du taux et de 67% du nombre, **Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics**, "Homicide Survey. Family Violence in Canada: A Statistical Profile", 2009. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/2009000/part-partie5-fra.htm>

¹² **Hung, Kwing** « Firearms Statistics Updated Tables », janvier 2006; Marnie Wallace, « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2008, » **Statistique Canada** Juristat Vol. 29, no.3, Juillet 2009.

¹³ **Hung, Kwing** « Firearms Statistics Updated Tables », janvier 2006; **Statistiques Canada**, Mortalité, Liste sommaire des causes 2005, 2009.

¹⁴ **Sous-commissaire supérieur de la GRC**, Peter Martin, témoignage au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, Novembre, 2006.

¹⁵ En 1977, le "Criminal Law Amendment Act" obligea les commerçants de maintenir un registre des ventes d'armes à feu. En 1995, la nouvelle loi sur les armes à feu abrogea cette obligation compte tenu de l'implantation d'un registre central. La section 23 du projet de loi C-391 élimine l'enregistrement d'armes non-restreintes. Ainsi, il n'y aura plus de documentation légale concernant la vente d'une arme non-restreinte spécifique, incluant au point de vente.

En somme, le registre des armes à feu — de *toutes* les armes à feu — est nécessaire pour assurer un contrôle des armes à feu intégral et efficace. C'est une question de sécurité publique, c'est une question de vie ou de mort. Nous en sommes témoins.

François Boucher, B.Ing.
Diplômé de l'École Polytechnique (1990)
Président de la 114^e Promotion (1990)

Mon nom est François Boucher, je suis ingénieur civil, j'ai 43 ans. Je suis père de trois enfants de 9, 10 et 12 ans. Je demeure dans la région de Lanaudière au Québec, où j'y pratique la chasse à l'occasion.

Il y a maintenant plus de 20 ans, le 6 décembre 1989, j'étais à Polytechnique lors de la tuerie. J'y ai perdu des consœurs, dont Anne-Marie Lemay qui était avec moi dans le comité des finissants, soit la 114^e Promotion, dont j'étais le président.

Je suis ici pour appuyer le groupe de Poly pour maintenir le registre des armes à feu. Pour ma part, j'aimerais témoigner de mon expérience avec les armes à feu, leur possession, leur acquisition et leur enregistrement.

Dans ma vie de jeune adulte, comme bien d'autres Canadiens, j'ai été initié à la chasse par mon père. Et comme tous les jeunes adultes au Québec dans les années 80, j'ai dû d'abord suivre mon cours de maniement d'armes et obtenir mon permis de chasse.

À partir de 1995, en vertu de la nouvelle loi canadienne sur les armes à feu, j'ai entrepris les démarches pour obtenir mon permis d'arme à feu, possession seulement. J'ai obtenu facilement mon permis. Deux répondants devaient alors contresigner cette demande de permis, ce qui me paraissait parfaitement raisonnable.

Mon père m'a donné ses six fusils de chasse et carabines, que j'ai enregistrés avec lui lors de l'implantation du registre. Nous les avons enregistrés en quelques minutes. Nous avons parlé avec un fonctionnaire de la Gendarmerie royale du Canada; nous avons vérifié la marque, le numéro de série et la longueur du canon de chaque arme.

Enfin, j'ai obtenu un certificat d'enregistrement pour chacune de mes armes. Je garde sous clé et séparément mes armes et mes munitions. Ces armes n'auront plus à être enregistrées, sauf si je change de domicile ou qu'elles changent de propriétaire. Et si je voulais acquérir une nouvelle arme, chez un marchand d'armes, l'enregistrement se ferait à l'achat. C'est tout, ce n'est pas plus compliqué que ça.

Le fait d'enregistrer ces armes ne m'a jamais fait sentir comme un criminel. Ces armes sont enregistrées à mon nom et j'en suis responsable. C'est tout.

Le système fonctionne. Les experts (policiers, criminologues) nous disent, chiffres à l'appui, que la loi sur les armes à feu et le registre sont des outils précieux pour le maintien de la sécurité. Le registre est utilisé autant pour les armes de poing que pour les armes d'épaule. Il aide à résoudre des crimes et à prévenir des tragédies. Lesquelles, demandent toujours les adversaires? Je ne sais pas. Car, dans le cas de la prévention, il est impossible de savoir quelles tragédies ont été évitées. Mais ce n'est pas une raison pour douter de l'efficacité du registre.

Les conservateurs veulent faire croire aux Canadiens que le maintien du registre est trop coûteux. Or, le système est en place. C'est vrai que l'implantation des permis de possession et du registre a coûté cher, mais cela fonctionne. Aujourd'hui, le registre des armes de poing et d'épaule ne coûte que 64 millions¹⁶ par an. Supprimer les armes d'épaule du registre ne représenterait qu'une économie annuelle d'environ 3 millions de dollars. Je crois que, bien au contraire, l'abrogation du registre serait un gaspillage éhonté.

Les conservateurs prolongent indûment un armistice, minant ainsi l'enregistrement des armes en circulation. En affaiblissant sournoisement la loi canadienne sur les armes à feu, je crois que les conservateurs mettent en péril la sécurité des Canadiens, mais aussi l'identité même du Canada.

Dans le discours du Trône du 3 mars dernier, le gouvernement conservateur liait l'abrogation du registre à l'honneur que nous devons aux bâtisseurs de notre pays. Au contraire, ces conservateurs portent atteinte à leur honneur en bâtissant un pays sans valeur, sans respect pour la vie humaine.

Ayant été témoins d'une horrible tragédie et de toute la souffrance qui en a découlé, nous, étudiants, ingénieurs, mères et pères de famille, préférons bâtir un pays paisible et sécuritaire pour nos enfants, pour que ces derniers puissent, à leur tour, assurer une société digne de leurs propres enfants.

Alain Perreault, B.Ing. MBA

Diplômé de l'École Polytechnique (1990)

Président de l'Association des étudiants de Polytechnique (1989-1990)

Le 6 décembre 1989, je me dirigeais vers le local de l'Association étudiante, dont j'étais le président. Je ne me suis pas rendu à destination. Ma vie et celles des étudiants de l'École Polytechnique et de leurs proches ont pris un tournant décisif ce jour-là, il y a 20 ans.

Après le choc de la tragédie et le nécessaire deuil de ces vies enlevées sans raison, nous avons voulu agir. Nous voulions poser un geste pour éviter qu'un tel événement ne se reproduise.

Notre tragédie était exceptionnelle par son ampleur. Quatorze jeunes femmes ont péri violemment et 13 autres personnes ont été gravement blessées.

Comment agir suite à un événement semblable? Notre cœur nous appelait à pleurer. Notre raison, conditionnée par notre formation d'ingénieur, nous amenait à comprendre le problème, à apporter des solutions et à initier des actions.

Nous ne pouvions prévoir et empêcher que Marc Lépine cible notre école le 6 décembre 1989. Cependant, en restreignant l'accès si facile qu'il avait à une arme aussi mortelle, nous aurions pu, comme société, minimiser les conséquences de sa folie. Il n'y aurait pas eu autant de morts si l'accès à une arme aussi puissante avait été contrôlé. Cette réalité est indiscutable.

Mus par l'action, nous avons lancé une pétition dans le but de démontrer l'appui des Canadiens et des Canadiennes à un contrôle strict de l'acquisition et de la possession des armes à feu. Il nous apparaissait que le privilège de quelques chasseurs d'obtenir des armes sans contraintes devait être restreint et subordonné aux impératifs de sécurité publique.

Nous avons recommandé une gamme de mesures qui, prises ensemble, procurent un contrôle des armes à feu et de leurs propriétaires.

¹⁶ RPP Canadian Firearms Center, « Planned spending 2007-2008 »

Voici, textuellement, la présentation des étudiants de l'École Polytechnique le 18 décembre 1990 devant le Comité spécial de la Chambre des communes étudiant le projet de loi C-80:

« *Nous croyons que le contrôle des armes doit:*

- *Traiter la possession d'une arme à feu comme un privilège et non un droit. Interdire la possession d'une arme à feu à tout individu qui s'est rendu coupable de crime tel que voies de fait ou trafic de drogue...*
- *Exiger que l'âge minimum pour l'achat d'une arme soit amené à 18 ans.*
- *Restreindre l'accès aux armes semi-automatiques et à leurs munitions. Retirer toute arme paramilitaire actuellement en circulation.*
- *Exiger un permis pour l'achat de toute arme à feu. Que toute arme soit répertoriée et enregistrée par type et numéro de série. Exiger le permis pour l'achat de munitions.*
- *Mieux contrôler la distribution, la vente et l'entreposage de toute arme à feu. »*

Grâce à l'effort acharné et à la persévérance d'une foule d'organisations et de bénévoles, appuyés par l'opinion publique, le gouvernement du Canada a adopté une nouvelle loi et un système réglementaire. Bien qu'imparfaites, ces mesures répondent bien aux impératifs de sécurité publique qu'une société comme la nôtre exige. Le registre des armes à feu est une partie intégrante de ce système.

Le système de contrôle des armes est un bon système, malgré toutes les amnisties. Le nombre de décès par balles a chuté, le nombre de meurtres avec des armes longues aussi, et le nombre de suicides a diminué de manière substantielle, surtout au Québec, sans indication de substitutions avec d'autres moyens. Les forces policières témoignent de l'efficacité de la loi, et plus spécifiquement du registre. Les autorités de santé publique soulignent le rôle du registre dans la prévention.

Modifier le registre enlèverait un outil essentiel au personnel de sécurité et de santé publique qui est sur la ligne de front. Nous entendons et prenons au sérieux l'appui vigoureux que les experts accordent au registre des armes à feu dans sa forme actuelle, ainsi que leur opposition au projet de loi C-391.

L'abolissement du registre a fait partie du discours du Trône. Le projet de loi C-391 n'est plus un projet de loi émanant des députés; en fait, il ne l'a jamais été. L'objectif des conservateurs était clair depuis qu'ils sont au pouvoir: miner le registre pour le rendre caduque, et ainsi justifier son abandon.

C'est pourquoi, au nom des étudiants et des étudiantes de Polytechnique à l'époque, je lance un appel aux membres de ce comité et aux chefs des partis politiques d'opposition.

D'abord, aux membres de ce comité législatif: écartez toute idéologie. Regardez les faits. Écoutez les experts, c'est-à-dire les vrais experts. Dénoncez la législation à l'étude parce que les experts soutiennent que le registre des armes à feu est efficace.

Mesdames et messieurs membres du Comité: assurez-vous que la possession d'une arme à feu demeure un privilège et non un droit, comme le veut la société canadienne. Prenez position contre le projet de loi C-391.

Michael Lapointe

Étudiant à l'École Polytechnique

Président de l'Association des étudiants de Polytechnique (2009-2010)

Aussi au nom de:

Marc Alexandre Laroche

Diplômé de Polytechnique et étudiant aux cycles supérieurs

Président de l'Association des étudiants aux cycles supérieurs de Polytechnique (2009-2010)

Je suis président de l'Association des étudiants de Polytechnique. Aujourd'hui, je représente également l'Association des étudiants des cycles supérieurs de Polytechnique.

J'avais 3 ans lorsque sont survenus les événements du 6 décembre. Nombre d'entre nous n'étaient même pas nés.

Aujourd'hui, c'est nous qui vivons l'expérience universitaire, ou plus précisément l'expérience « polytechnicienne ». L'École Polytechnique, c'est notre deuxième « chez-nous », c'est une famille. Nous y passons la majorité de notre temps. Nous travaillons fort, tissons des liens personnels, participons à la vie étudiante. Il nous est difficile de concevoir qu'un dérangé ait pu entrer dans notre école et tuer, une après l'autre, 14 étudiantes et employées, sans compter tous les blessés... C'est inimaginable.

Pour un tel événement, une fois, c'est une fois de trop. Le fait que d'autres massacres dans des institutions d'éducation au Canada aient eu lieu (mentionnons seulement Concordia et Dawson), c'est tragique et déplorable.

Nous ne voulons pas que la solution soit d'installer des détecteurs de métal à toutes les portes, des agents de sécurité dans nos couloirs, avec un sentiment d'insécurité et de peur permanent et sous-jacent, comme c'est sans doute le cas dans de nombreuses villes chez nos voisins du sud.

Ce que nous voulons, c'est vivre dans un pays où les armes sont sévèrement contrôlées, où l'accès aux armes est le plus difficile possible pour les gens vengeurs et suicidaires, où la police a les moyens de retirer les armes d'une personne qui manifeste un comportement à risque.

La loi sur les armes, c'est le résultat de nombreux efforts qui ont suivi le massacre à Poly. C'est un outil efficace pour protéger le public contre l'usage criminel des armes à feu.

C'est pourquoi l'Association des étudiants de Polytechnique et l'Association des étudiants aux cycles supérieurs de Polytechnique demeurent absolument solidaires avec nos confrères et consœurs de l'époque. Messieurs et mesdames les députés, rejetez le projet de loi C-391.

Gilles Gervais, B.Ing., MBA
Diplômé de Polytechnique (1980)
Président de l'Association des Diplômés de Polytechnique

Plusieurs membres du conseil d'administration de l'ADP ont l'âge voulu pour se souvenir exactement où ils étaient et ce qu'ils faisaient lorsqu'ils ont appris l'assassinat du président John F. Kennedy, le 22 novembre 1963. Il en va de même pour mes collègues et moi lorsque nous avons appris la tuerie de Polytechnique, le 6 décembre 1989.

Des événements tragiques de ce genre laissent des souvenirs indélébiles dans la mémoire de ceux qui y sont associés. Pour nous, il s'agissait d'une tragédie impliquant nos collègues, nos amis (es), notre *alma mater* ainsi que notre deuxième famille pendant une partie importante de notre vie.

De tels événements nous amènent également à réfléchir et à agir pour changer les choses afin qu'elles ne se reproduisent plus. Certes parce que nous sommes touchés de près mais aussi parce qu'il est de notre devoir de citoyen d'agir pour protéger nos collègues et nos concitoyens.

Les méthodes de protection des chefs d'états ont été modifiées et renforcées suite à l'assassinat du président Kennedy tout comme le Service de Police de la Ville de Montréal a modifié ses tactiques d'intervention dans des cas similaires comme il a été mis en œuvre à Concordia, afin de protéger et sauver la vie des gens (au risque de celle des policiers qui interviennent). Après le 6 décembre 1989,

quelques collègues de Poly ayant vécu de près cette tragédie, ont fait preuve de courage et d'acharnement pour initier et soutenir les démarches ayant menées ultimement à l'établissement du registre des armes à feu.

Tout comme les changements apportés aux situations mentionnées précédemment ont permis de sauver des vies , le registre des armes à feu a eu des effets positifs sur la sécurité des canadiens. Les textes de mes collègues en font largement et explicitement état.

Le registre a l'avantage d'être un outil permettant un meilleur contrôle sur le type d'armes en circulation ainsi que sur les individus qui les possèdent. C'est le principe sous jacent et tout citoyen honnête et sensé ne peut être contre ce principe ou cet outil.

Il nous est inconcevable d'envisager que certains membres de la chambre des communes puissent vouloir un retour en arrière en éliminant ou en amoindrissant la portée du registre des armes à feu. Le registre est déjà implanté, la majorité des coûts a été engagée et les avantages sont probants. Bref, il aide à améliorer la sécurité des canadiens et à sauver des vies.

Pour ces raisons, les membres du conseil d'administration de l'ADP sont unanimes à s'opposer et à condamner tout effort ou législation visant à éliminer ou amoindrir la portée du registre des armes à feu.